LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à DFA 20 relatif à la création d'un bleu budgétaire consacré au périscolaire parisien

Voeu déposé par Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant la gravité des faits de violences signalés dans le périscolaire parisien, qui ont profondément ébranlé la confiance des familles dans ce service public essentiel ;

Considérant que la communication présentée au premier Conseil de Paris de la mandature a reconnu le caractère systémique des difficultés rencontrées, avec 78 agents suspendus au premier trimestre 2026, dont 31 pour des suspicions de violences sexuelles ;

Considérant que la Ville a annoncé un plan d'action portant notamment sur les procédures de signalement, l'information des familles, la sécurisation des espaces, la formation des agents, le renforcement des équipes, l'accompagnement des victimes et la création d'une commission indépendante ;

Considérant que ces engagements ne pourront être suivis sérieusement par le Conseil de Paris que si les moyens humains, budgétaires et organisationnels consacrés au périscolaire sont présentés de manière claire, consolidée et régulière ;

Considérant qu'en l'état, si certains crédits liés au périscolaire apparaissent dans les documents budgétaires, ils ne font pas l'objet d'une présentation consolidée permettant d'apprécier simplement l'effort global de la Ville, son évolution, ni l'exécution concrète des mesures annoncées ;

Sur proposition de Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris présente chaque année, à compter du prochain budget, un bleu budgétaire consacré au périscolaire parisien ;
- ce document devra présenter de manière lisible et synthétique les crédits consacrés au périscolaire, leur évolution, les effectifs mobilisés, les dépenses de formation, les moyens dédiés à la prévention des violences, au traitement des signalements, au

remplacement des agents suspendus ou absents, à l’accompagnement des victimes et aux mesures de sécurisation des établissements.

- l’objectif sera de permettre au Conseil de Paris, aux familles et à la communauté éducative de suivre précisément les moyens réellement engagés pour protéger les enfants, soutenir les agents et restaurer la confiance dans le service public du périscolaire.